

## Fonctionnement de l'ULIS au Lycée Professionnel

Ce dispositif s'adresse aux élèves âgés d'au moins 16 ans reconnus en situation de handicap et souhaitant entreprendre une **formation professionnelle**.

Après **notification de la MDPH**, l'élève pourra bénéficier de l'accompagnement du coordonnateur de l'ULIS sur son lieu de scolarisation.

Il lui sera demandé de mobiliser une **autonomie** lui permettant de s'adapter à la vie d'un lycéen, d'un stagiaire en entreprise ainsi qu'aux divers déplacements pouvant être engendrés.

Le **mode de formation** du jeune est individualisé et dépend de son projet et de son lieu de scolarisation :

- Si l'élève est inscrit dans une **formation du lycée Lautréamont**, il participera aux cours de la section concernée et bénéficiera de temps en ULIS et/ou d'un accompagnement par l'AESH Co du dispositif.

- Si l'élève est inscrit dans une **formation d'un lycée professionnel ne disposant pas de dispositif ULIS**, il suivra sa formation dans le lycée de référence et un enseignant d'ULIS interviendra pour le suivi (2 à 3h par semaine).

Dans les 2 cas, le jeune bénéficiera d'une **formation en entreprises** proposée par la mise en place de stages répartis sur la durée du cursus.

Au terme de cette scolarité, au bout de 2 ou 3 ans, il est visé l'**obtention d'une certification professionnelle** (CAP/ Bac Pro) ou la délivrance d'une **attestation de compétences professionnelles** permettant la poursuite du processus de formation ou l'accès au monde professionnel.

Afin de préparer la sortie de l'ULIS et l'entrée dans le monde du travail, une **demande de RQTH** (Reconnaissance de Travailleur Handicapé) peut être faite auprès de la MDPH. Cette reconnaissance permet d'ouvrir des droits spécifiques et de bénéficier d'aides individualisées lors de la recherche d'emploi et pour l'adaptation du poste de travail le cas échéant.

## Coordonnées de l'ULIS

### LYCÉE DES MÉTIERS LAUTRÉAMONT

AVENUE D'AZEREIX  
BP 1649  
65016 TARBES CEDEX  
05.62.34.51.13

#### Provisseure

Mme CELMA-BERNUZ  
0650874X@ac-toulouse.fr

#### Coordonnatrice ULIS

Karine DELOS  
karine.delos@ac-toulouse.fr  
06.07.52.18.95

*Pour obtenir plus d'informations :*

<https://lautreamont.mon-ent-occitanie.fr/nos-formations/ulis-pro/>

## ASH

### Adaptation et Scolarisation des élèves en situation de Handicap

#### IEN-ASH

Mr PEYROU  
ien65-ash-semeac@ac-toulouse.fr

#### Enseignant référent ASH

Sandrine DOUAT  
ash-secteur3@ac-toulouse.fr

# ULIS

Unité Localisée  
pour  
l'Inclusion Scolaire



## Les modalités d'affectation

### **Demande de formation**

#### Procédure d'orientation Éducation Nationale



5 vœux de formation dans les LP du département



Procédure d'affectation informatisée



Affectation dans un lycée et une formation



Inscription dans le lycée et la formation obtenue

### **Demande de suivi ULIS**

#### Procédure de notification MDPH



L'année N-1, la famille dépose un dossier de demande de suivi ULIS à la MDPH.



La famille reçoit une notification ULIS de la MDPH.



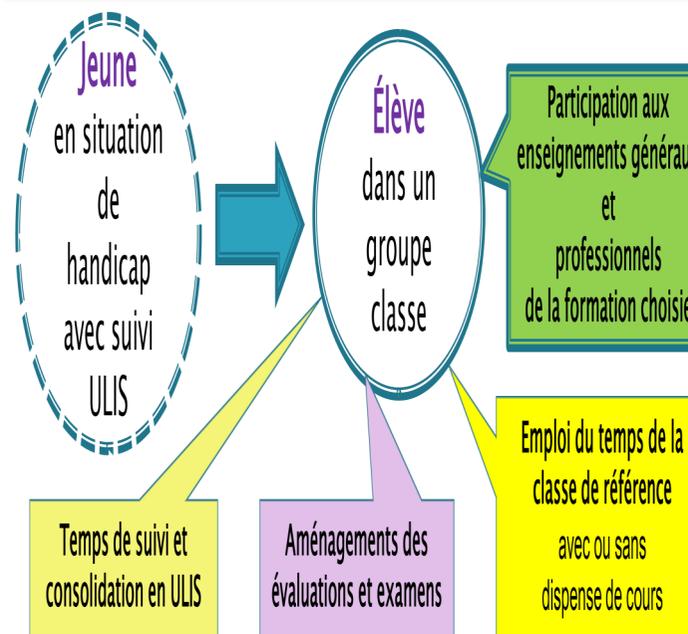
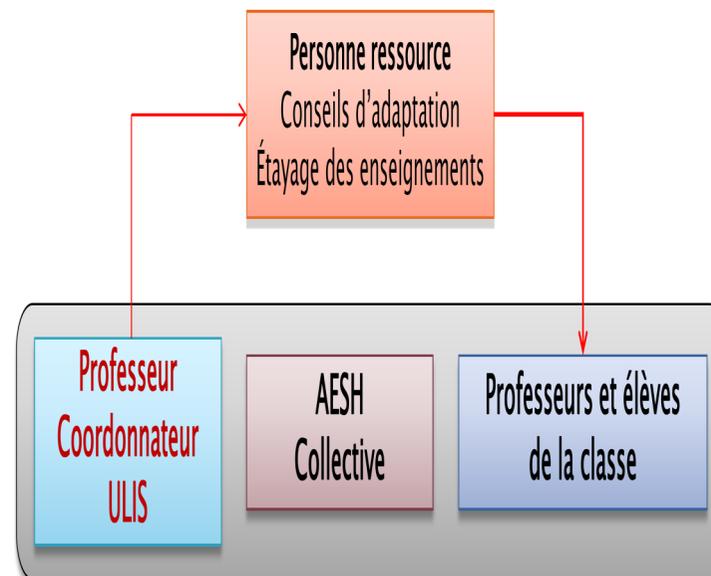
Le lycée reçoit une affectation de l'élève émise par la Direction Académique.



Le coordonnateur de l'ULIS organise le suivi et propose un emploi du temps adapté et individualisé.



## Les modalités de scolarisation



## Et après l'ULIS-Lycée ?

